

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Séance du 13 juillet 2006

La séance s'est ouverte à 9 h 30 à l'hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M^{me} Moïra Guimart, adjointe au maire chargée du patrimoine, et la vice-présidence de M. François Loyer, secrétaire général de la Commission du vieux Paris.

Assistent à la séance :

Mesdames Florence Bourillon, Claire de Clermont-Tonnerre, Elisabeth de Fresquet, Fabienne Giboudeaux, Dominique Hervier.

Messieurs Guy Bellargent, François Chaslin, Pierre Housieaux, Pierre Joste, Maurice Laurent, Jean-François Legaret, Olivier de Monicault, Alain Morell, Michel Schulman.

Excusés :

Mesdames Agnès Masson, Caroline Mathieu, Messieurs Michel Balard, Thierry de l'Épine, Jean-Marc Léri, Thierry Paquot.

Ordre du Jour :

Examen des permis de démolir déposés entre le 15 mai et le 15 juin 2006.

Communication scientifique de Monsieur Maurice Laurent « Le Permis de Démolir : historique et perspectives induites par l'ordonnance du 8 décembre 2005 relative aux autorisations de construire ».

Faisabilités, affaires diverses et suivis de vœux.

Crédits photographiques DHAAP : Marc Lelièvre, Pascal Saussereau, Christian Rapa

DEMOLITIONS TOTALES

18, rue Richard Lenoir (11^e arr.)

SHON à démolir : 503m²



Le démolition de cet immeuble vétuste, implanté au fond d'une parcelle sans profondeur, ne soulève aucun problème patrimonial. Il est cependant regrettable que le projet de reconstruction soit confié à l'architecte déjà auteur de la totalité des immeubles neufs de la rue Richard Lenoir. Ce quartier de Paris y perd de sa diversité.

30-40 quai de la Rapée et 1-19 rue Villiot (12^e arr.)

SHON à démolir : 6534 m²



Cet immeuble de logements sociaux datant des années 1960, appartient à la Ville de Paris. Sa démolition, prévue pour faire place à une construction neuve, n'émeut guère la commission, au regard de sa médiocre qualité architecturale. Il est à noter que l'évolution de l'ensemble du quartier apparaît comme positive.

3, rue Castagnary (15^e arr.)

SHON à démolir : 227m²



La démolition totale de cette modeste construction a déjà été soumise à la commission avant le dépôt du permis de démolir. Mitoyenne d'un immeuble posthausmannien, élevé à toute hauteur et marquant fortement le paysage urbain, cette maison est difficile à exploiter, d'autant qu'elle ne présente que peu d'intérêt architectural.

2-6 boulevard du Montparnasse, 144-146 rue deVaugirard et 130-142 rue du Cherche-Midi (15^earr.)

SHON à démolir : 2723 m².



Report de la liste précédente.

2-6-30, boulevard du Montparnasse, 2-6-7 impasse de l'Enfant Jésus et 145-153 rue de Sèvres (15^e arr.)

SHON à démolir : 27 299m² et 783m².



L'important projet de restructuration de l'hôpital Necker-Enfants-Malades suscite une vive émotion et une ferme réprobation parmi les membres de la Commission du vieux Paris.

En effet, malgré le vœu émis le 7 juin 2005, réclamant le maintien du portail d'entrée de l'ancien hôpital de l'Enfant-Jésus, édifié sur les dessins de l'architecte Servandoni, la conservation de l'hôtel du milieu du XIX^e siècle, appelé improprement le « château » et le respect du gabarit général des édifices anciens formant l'alignement de la rue de Sèvres, le permis en cours propose toujours le déplacement du portail du XVIII^e siècle et la démolition des bâtiments du XIX^e et du XX^e siècles à l'exception du « carré Necker » conçu par Huvé en 1835. Maîtres d'oeuvre et d'ouvrage font preuve d'un mépris désolant de la dimension patrimoniale du site, entre autres à l'égard de l'édifice appelé le « château », protégé au titre du PLU de la Ville de Paris et construit vers 1865 pour Etienne Texier, architecte et propriétaire, probablement sur les plans de Just Lisch, l'architecte de la gare Saint-Lazare. L'intérieur a conservé ses décors caractéristiques de la fin du Second Empire, dans la veine des travaux de l'architecte Labrouste et du décorateur Cicéri. Une demande de protection au titre des Monuments Historiques portée par la Ville de Paris devant les instances de l'Etat est restée lettre morte. La commission juge par ailleurs que le projet modifie, en l'altérant, la qualité du paysage urbain à la rencontre du boulevard du Montparnasse et de la rue de Sèvres, à la frontière de trois arrondissements et marquant la transition entre plusieurs types de tissus urbains. Regrettant vivement l'absence de concertation avec le maître d'ouvrage, le déni dans lequel sont tenus les avis de la commission, les profondes et irrémédiables altérations dont sera atteint le patrimoine hospitalier de la capitale, la Commission du vieux Paris renouvelle, en le précisant, son vœu de juin 2005 et proteste avec la plus grande fermeté contre le projet de démolition envisagé, les méthodes employées et l'absence de dialogue constatée.

La Commission du vieux Paris rappelant que le portail d'entrée de l'ancien hôpital de l'Enfant-Jésus (conçu sur les dessins de Servandoni en 1779) ainsi que l'hôtel Texier dit par erreur « de Courcel », (probablement dû à l'architecte Juste Lisch, élève de Vaudoyer et Labrouste, réalisé vers 1867-68 dans le goût du XVIII^e siècle et caractéristique de l'école rationaliste), sont protégés au titre du Plan Local d'Urbanisme, a vivement protesté contre les démolitions projetées qui constituent une erreur grave d'appréciation ainsi qu'une perte irrémédiable au plan patrimonial, urbain et paysager. La Commission renouvelle donc son vœu en faveur de la conservation in situ

du portail d'entrée de l'hôpital Necker et de la mise en valeur de l'hôtel Texier, éléments constitutifs de la riche histoire et du patrimoine architectural de l'hôpital Necker (15^e arr.).

101 rue des Poissonniers et 2 rue Emile Chaine (18^e arr.)

SHON à démolir : 419m²



Dans le cadre de l'opération Clignacourt Nord, l'ancien Grand hôtel du Canal, datant de la fin du XIXe siècle, à l'angle de la rue Emile Chaine et de la rue des Poissonniers sera démolé pour laisser la place à un ensemble de bâtiments à usage d'habitation et de commerce. Bien que possédant encore une cage d'escalier honorable, l'immeuble présente un état de dégradation assez avancé, dû à la médiocrité de sa construction.

103 rue des Poissonniers (18^e arr.)

SHON à démolir : 342m²



La façade du petit immeuble en brique, construit avant 1914 et mitoyen du précédent, sera conservée dans l'opération de reconstruction. Ces démolitions sont acceptées.

4, boulevard de Charonne (20^e arr.)

SHON à démolir : 215m²



Largement modifié, voire reconstruit dans les années 1950, ce petit bâtiment ne présente guère d'intérêt patrimonial et sera donc démolé.

DEMOLITIONS PARTIELLES

112 rue Saint-Charles et 69 rue de Javel (15^e arr.)

SHON à démolir : 117m²



Vestige du lotissement Violet, cet immeuble d'angle est installé sur une parcelle dont le caractère ancien est incontestable. Le projet propose la démolition de l'aile en retour d'un étage et la construction d'un immeuble de logement à la place. Non seulement la Commission préfère une surélévation de cette aile, mais de plus, se prononce contre le pastiche, d'un dessin médiocre, qui est proposé.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur de la conservation de l'aile latérale de cet immeuble d'angle au 112 rue Saint-Charles et 69 rue de Javel (15^e arr.), probablement un vestige de l'ancien lotissement Violet conçu dans les années 1820. Elle a souhaité un projet de surélévation plus élaboré, sachant tirer parti de la typologie et de l'écriture architecturale caractéristiques du quartier.

RESTRUCTURATIONS LOURDES

30-32 rue du Sentier (2^e arr.)

SHON à démolir : 2080 m²



Conformément au vœu émis par la Commission, le projet présenté envisage la conservation de l'escalier datant des années 1820 et situé dans l'aile des communs sur cour de l'ancien hôtel Rivié. L'exigence patrimoniale étant prise en compte, le vœu peut être levé.

La Commission du vieux Paris a approuvé le nouveau projet permettant la conservation de l'élégant escalier secondaire datant du début du XIX^e siècle, situé dans l'aile des communs de l'hôtel Etienne Rivié au 30-32 rue du Sentier (2^e arr.), inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 2001 pour ses façade et toitures et protégé au titre du PLU.

61-63 rue Beaubourg (3^e arr.)

SHON à démolir : 33 m².



Le projet de conversion de cet immeuble d'activité, daté de 1922 et construit par l'architecte Armand Néret, se montre respectueux du bâti existant et s'inscrit dans une démarche programmatique pertinente dont la Commission peut se féliciter. Les niveaux supérieurs sont convertis en logements sociaux, les étages bas dévolus à des locaux associatifs maintenant ainsi la mixité initiale du bâtiment. Les démolitions concernent essentiellement les cloisonnements et les huisseries seront remplacées en conservant autant que possible la finesse des profils d'origine.

38 boulevard Henri IV et 3 rue de Lesdiguières (4^e arr.)

SHON à démolir : 204 m².



Cet immeuble construit en 1878 par Constant-Edouard Vaucheret (ancien élève de l'école Centrale et de l'école des Beaux-Arts) et Gaston Potier, est réalisé au moyen d'une structure métallique (poteaux de fonte et planchers de fer). Il a été fortement remanié lors de sa transformation en établissement d'enseignement privé. Il fera l'objet d'une restructuration destinée à accueillir des logements sociaux et des locaux associatifs. La structure sera remise à jour, côté cour, et le grand hall d'entrée à double hauteur sera restitué dans son volume d'origine, un décor monumental, découvert sous un faux plafond, sera remis en valeur. Les travaux projetés sont donc respectueux du bâti, à l'exception des deux escaliers d'origine qu'il est prévu de démolir.



La Commission du vieux Paris a formé le vœu que soient conservées et mises en valeur les circulations verticales d'origine (en particulier l'escalier qu'il est prévu de démolir pour être reconstruit quasiment à l'identique) de l'immeuble d'angle construit en 1878 au 38 boulevard Henri IV et 3 rue de Lesdiguières (4^e arr.) par les architectes Constant-Edouard Vaucheret (1842-1912, élève de l'Ecole Centrale et de l'Ecole des Beaux Arts, atelier Gentilhomme) et Gaston Potier (1859-1919, élève de l'Ecole des Beaux Arts, atelier André).

173 boulevard Saint-Germain (6^e arr.)

SHON à démolir : 171 m².

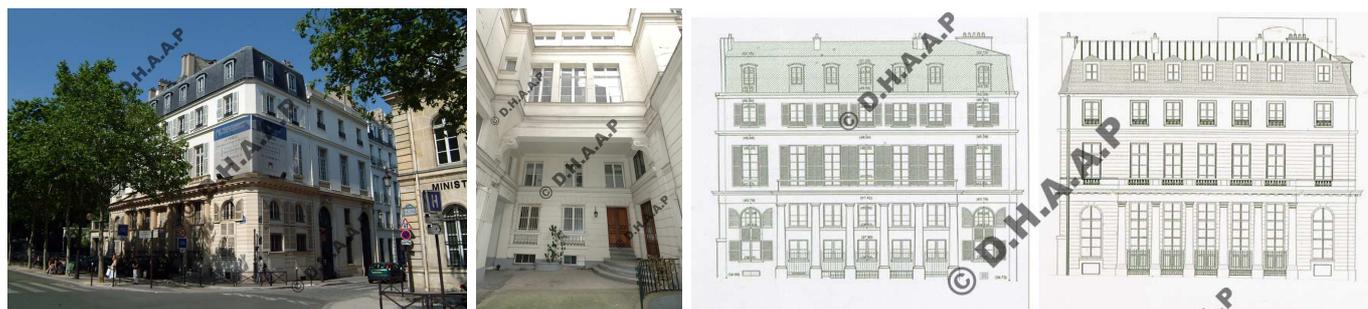


Construit en bordure de l'ancienne rue Taranne, absorbée par le boulevard Saint-Germain en 1866, cet hôtel a été bâti en 1683 par Edme Robert. Largement réaménagé et modifié au XVIII^e siècle par son propriétaire, l'entrepreneur des bâtiments du roi Julien Oré, l'édifice devient la propriété de la Fondation Carnegie en 1923 puis celle de l'Université de Paris dans les années 1960. Aujourd'hui, l'immeuble appartient à une société de promotion immobilière. De grande qualité architecturale malgré des modifications survenues au XX^e siècle, l'ensemble présente une richesse de décors anciens qui méritent toute l'attention de la Commission. Le projet prévoit de décaisser le sous-sol afin d'y installer des commerces. Pour compenser les surfaces, la maîtrise d'ouvrage entend supprimer une série d'entresols dont le caractère ancien ne laisse que peu de doutes. Les écuries, en fond de cour, seront profondément remaniées, en dépit de la présence d'un escalier du XVII^e siècle que l'on prévoit de démolir. Le permis ne peut donc être autorisé, au regard de l'exceptionnelle qualité patrimoniale de l'ensemble, de sa protection au titre du PLU de la Ville de Paris, enfin, de la présence attestée d'un cimetière mérovingien à cet emplacement, signalé par les archéologues du DHAAP et le Service Régional d'Archéologie, ce dernier ayant imposé une prescription de fouille

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une étude historique plus approfondie du bâtiment situé au 173 boulevard Saint-Germain (6^earr.). Elle a demandé en particulier une recherche dans le Minutier central aux Archives Nationales, une étude dendrochronologique des entresols ainsi qu'une intervention plus respectueuse de l'édifice, impliquant notamment la conservation des entresols et des communs en fond de parcelle (y compris un petit escalier à rampe en fer forgé du XVII^e siècle). Construit en 1683 par Edmé Robert et remanié en 1737 par l'entrepreneur des Bâtiments du Roi Julien Oré, cet hôtel particulier survécut à la disparition de l'ancienne rue Taranne lors du percement du boulevard Saint -Germain en 1866. Protégé au titre du PLU, l'édifice est également situé dans une zone archéologique sensible, à proximité de sarcophages mérovingiens découverts devant le 169 boulevard Saint-Germain (6^e arr.).

49X boulevard des Invalides et 22 rue Oudinot (7^e arr.)

SHON à démolir : 42 m².



Situé dans le secteur du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7^e arrondissement et inscrit au titre de l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, l'immeuble d'angle construit en 1781 par Alexandre-Théodore Brongniart - dans le cadre d'une opération immobilière réalisée avec le marquis de Montesquiou à partir de 1777 - prend des allures de palais aristocratique comme pour mieux cacher sa destination spéculative. Il comportait dès l'origine, des appartements superposés et devait recevoir au rez-de-chaussée un grand café. Ainsi, l'ordre monumental courant du rez-de-chaussée à l'entresol devait marquer la présence de l'établissement. Jugé peu rentable, le parti est abandonné et des logements prennent place dans les niveaux bas. Déjà modifiés en 1829 par Charles Rohault de Fleury, les bâtiments sont remaniés en 1881-1882 par Eugène-Joseph Charpentier, qui, entre autres, aménage l'étage des combles pour la comtesse de Luppé, rectifiant et redressant le brisis du comble. Il est aujourd'hui prévu de restituer l'élévation projetée par Brongniart en partie basse, celle-ci n'ayant jamais existé. On propose aussi de restituer le comble dans un état proche des modèles du XVIII^e siècle. Ceci revient à « dixhuitiémiser » un bâtiment du XVIII^e siècle modifié au XIX^e siècle. Autant dire qu'il s'agit de produire un faux avec une absence de respect pour l'histoire du bâtiment et toutes les prescriptions en matière de conservation et de préservation du patrimoine. Ayant déjà émis un vœu dans ce sens en juillet 2005, la Commission le reconduit, en y introduisant certaines précisions.

La Commission du vieux Paris a renouvelé son vœu en faveur du respect de la distribution et de la conservation des décors de l'immeuble de rapport sis 49X boulevard des Invalides, 22 rue Oudinot (7^e arr.), conçu par l'architecte Alexandre-Théodore Brongniart (1739-1813) en 1781, remanié successivement par Charles Rohault de Fleury en 1829 et Eugène-Joseph Charpentier pour la comtesse de Luppé en 1881-1882. Elle a souhaité notamment la conservation des entresols d'origine créés dans le soubassement ainsi que la toiture réalisée à la fin du XIX^e siècle, afin de préserver les différentes campagnes de travaux de cet édifice selon les principes édictés par la Charte de Venise. Cet édifice inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques est par ailleurs protégé au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7^e arrondissement.

45B avenue de la Belle Gabrielle (12^e arr.)

SHON à démolir : 258 m²



Le pavillon de l'Indochine, construit pour l'Exposition coloniale de 1907 dans le jardin d'essai colonial aménagé dans le bois de Vincennes en 1899, est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1965. Occupé jusqu'en 1995 par le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, l'édifice a souffert des multiples modifications et adaptations opérées pour le transformer en laboratoire. Il s'agit aujourd'hui d'y installer des salles d'exposition et de conférences, suivant un projet assez destructeur, ne tirant pas parti du potentiel du bâtiment. En outre, il serait souhaitable que la commission puisse être informée des projets touchant l'ensemble des pavillons présents dans le jardin d'agronomie tropicale, site anciennement propriété de l'Etat et appartenant dorénavant à la Ville.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une meilleure conservation des dispositions originales, en particulier les coursives intérieures suspendues à la charpente métallique et l'élégant perron à retour en volutes du Pavillon de l'Indochine réalisé à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1907. Cet édifice inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques est situé dans le Jardin d'Agronomie Tropicale, (fondé en 1899 sous l'appellation de « Jardin d'essai colonial ») du bois de Vincennes au 45B avenue de la Belle Gabrielle (12^e arr.).

159-163 boulevard Brune (14^e arr.)

SHON à démolir : 301 m².

Cette construction industrielle datant de 1895, a abrité les activités de M. Pradel, fabricant d'instruments d'optique pour sous-marins. D'une architecture rationaliste de belle qualité, conçu par un architecte non identifié, l'édifice porté par un soubassement en meulière caverneuse rustiquée est construit avec des murs de briques polychromes, à ancres apparentes, clés de pierre et décors de grès. Il est éclairé par des baies de dimensions inhabituelles. Une partie est couverte de sheds, à ossature de bois, ce qui soulève la question de leur datation. Le projet d'installation d'une surface commerciale propose la suppression des sheds, de tous les planchers, l'ajout d'un bandeau vitré en partie basse de la toiture, la suppression des allèges et des travaux d'affouillement. Il s'agit donc d'une intervention brutale, ne faisant que peu de cas des particularités et des qualités architecturales de ce bâtiment.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse de l'écriture architecturale de cet ensemble initialement destiné à la fabrication d'instruments d'optique pour sous-marins et caractéristique de la belle architecture industrielle de la fin du XIXe siècle au 159-163 boulevard Brune (14^e arr.). Elle a souligné en particulier l'écriture rationaliste des bâtiments (grandes baies cintrées, verrière centrale en toiture) ainsi que l'élégant travail de polychromie et de variété des matériaux (allèges en meulières, remplissage en briques et décors en grès).

96 rue Falguière, 3-9 rue Vigée-Lebrun et 21-29 rue du Docteur Roux (15^e arr.)

SHON à démolir : 18,30 m².



L'Institut Pasteur est construit en 1888 par l'architecte Félicien Brébant grâce à une souscription publique ouverte en 1886 à la suite de la découverte par Louis Pasteur du vaccin contre la rage. Le savant, mort en 1895, est inhumé dans la crypte ; chapelle funéraire réalisée

en 1895 par l'architecte Charles Girault et décorée par le peintre Luc-Olivier Merson. Cet édifice est classé au titre des Monuments historiques. Grâce aux dons de la baronne Hirsch et de Madame Lebaudy, un hôpital pour 90 lits, dû à l'architecte M.F. Martin, est érigé en 1900, pendant que Félicien Brebant édifie les laboratoires, dit bâtiment « Duclaux », du nom d'Emile Duclaux, directeur de l'Institut à la mort de Pasteur. Largement modifié au cours du XX^e siècle, le bâtiment Duclaux présente un façade monumentale, inspirée de l'architecture castrale, en opposition avec les parties techniques tournées sur la cour, véritable petite usine disposant de toutes les fonctionnalités d'un laboratoire moderne du début du XX^e siècle. Les galeries de liaison vitrées côté cour ont été entièrement refaites par l'architecte Dufau dans les années 1970. Le projet prévoit le décloisonnement des espaces et la rationalisation des circulations, permettant ainsi le maintien de l'activité scientifique de recherche sur le site. L'intégrité patrimoniale de l'ensemble n'est pas en cause, la Commission peut donc accepter les démolitions demandées.



205-221 rue de Vaugirard, 31-43 rue des Volontaires, 20-34 rue du Docteur Roux (15^e arr.)

SHON à démolir : 1276,80 m²



Toujours sur le site de l'Institut Pasteur, il s'agit de réhabiliter le bâtiment Guérin, datant de 1931 et réalisé pour abriter des laboratoires de recherche. Conçu suivant une distribution originale, l'édifice comporte deux escaliers principaux, les deux bâtiments se tournant le dos comme si deux services rivaux se faisaient concurrence. Il s'agit de relier les deux espaces actuellement séparés, en démolissant les circulations verticales. Le grand escalier, dont les qualités spatiales et le caractère monumental affirmé en façade sont évidents, aurait mérité d'être conservé.

La Commission du vieux Paris a regretté la disparition de l'élégant escalier monumental, pourtant fortement exprimé en façade par un triplet de bandeaux vitrés, du bâtiment Guérin construit en 1931 à usage de laboratoires de recherche et qui aurait dû faire l'objet d'une réflexion plus aboutie dans le projet de restructuration des laboratoires de l'Institut Pasteur (15^e arr.).



43-43b-45 avenue Simon Bolivar et 6T cité Jandelle (19^e arr.)

SHON à démolir : 179 m².

Cet ensemble, comportant un immeuble de rapport sur rue et un ensemble de garages pour automobiles avec logements en fond de parcelle, présente un indéniable intérêt typologique. Conçu par E.L. Bornand, ingénieur et William Cargill, précédemment architecte au

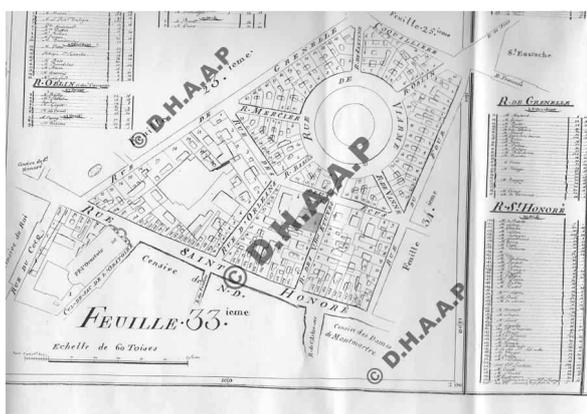


Havre, auteur de nombreuses villas, immeubles ou établissements commerciaux d'inspiration Art nouveau (on lui doit notamment le siège de la Compagnie Générale Transatlantique, en 1904). Les garages automobiles, avec leur logement à l'étage, probablement conçus pour les marchands forains selon un type que l'on retrouve dans la proche banlieue, seront fortement dénaturés après l'intervention radicale qui est proposée.

La Commission du vieux Paris a recommandé une meilleure mise en valeur du potentiel architectural de ces anciennes remises à automobiles sur deux niveaux (sous-sol et rez-de-chaussée) surmontées de logements modestes reliés par des passerelles, à l'arrière de l'immeuble de logements construits par l'architecte William Cargill et l'ingénieur E.L. Bornand en 1930-1932, au 43-43B-45 avenue Simon Bolivar et 6T cité Jandelle (19^e arr.). Elle a souhaité un traitement architectural plus en cohérence avec l'ensemble des bâtiments et leur typologie particulièrement originale.

MODIFICATIONS ET ADAPTATIONS DU BATI

47 rue Berger et 9 rue Sauval (1^e arr.)



SHON à démolir : 28 m².

Protégée au titre du PLU de la Ville de Paris, cette maison a été identifiée comme appartenant au trésorier des Gardes du Corps Le Blanc et datée des années 1720 par MM. Babelon et Fleury. Devenue le petit hôtel de Brissac au XVIII^e siècle (d'après *L'Atlas de La Censive de l'archevêché de Paris*), son ancien mur mitoyen se transforme en façade sur rue lors du percement de la rue Berger. Les parties basses de la construction doivent être converties en surface commerciale. A cette fin, il est prévu de démolir une cave voûtée, ce qui ne peut être accepté au regard de la qualité et de l'ancienneté du bâtiment.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une étude historique approfondie de cet ensemble bâti datant du XVII^e siècle et appelé « Petit Hôtel de Brissac » en 1772 dans l'Atlas de la Censive de l'Archevêché de Paris, ainsi que d'une intervention respectueuse des vestiges architecturaux qui nous sont parvenus (porche, arcades, voûtes des caves).

5-7 rue Danielle Casanova et 6 rue Gomboust (1^e arr.)

SHON à démolir : 2m²

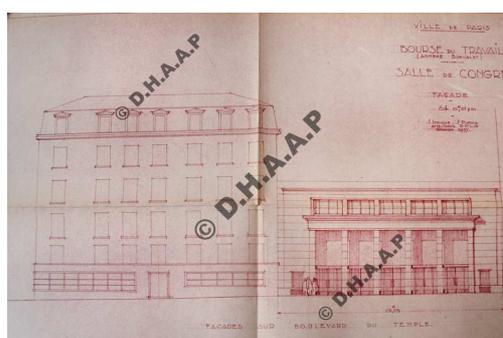


Le projet d'installation d'un ascenseur dans l'escalier du XVIII^e siècle de cet édifice protégé au titre du PLU de la Ville de Paris est à nouveau présenté à la Commission du vieux Paris qui avait déjà émis un avis négatif le 20 décembre 2005. Le projet est toujours aussi destructeur et la commission maintient donc son vœu.



29-31 boulevard du Temple et 85 rue Charlot (3^e arr.)

SHON à démolir : 9 m².



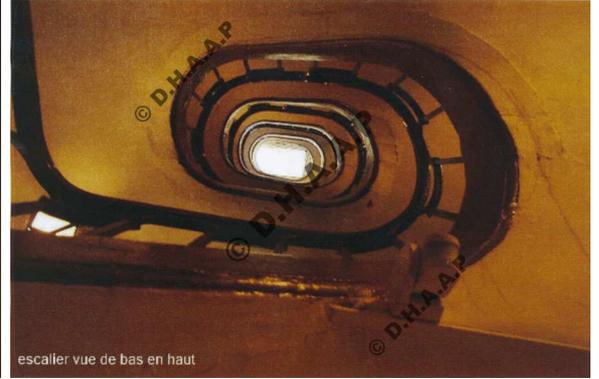
La salle de la Bourse du Travail (annexe Bonvallet) doit être rénovée. Construite entre 1956 et 1961 par les architectes de la Ville Jean Lemoine et Jacques Dupuis à l'emplacement d'une ancienne salle de cinéma, elle constitue un témoignage de qualité de l'architecture des années 1950. Le permis en cours ne pose pas de problème patrimonial puisqu'il s'agit d'une remise en valeur de l'existant.

3 quai Malaquais (6^e arr.)

SHON à démolir : 2 m².



modifications de la rampe, 3ème, 4ème, 5ème étage



escalier vue de bas en haut

L'hôtel de Saxe est classé Monument historique. La commission avait fait un vœu en février 2005 contre le projet d'installation d'un ascenseur dans la cage d'escalier du XVIII^e siècle. Le projet étant toujours aussi destructeur, la commission maintient son vœu.

24 rue de Martignac (7^e arr.)

SHON à démolir : 4m²



Cet immeuble, situé dans le secteur du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7^e arrondissement, daté des années 1830, possède deux escaliers avec un transfert de volée au premier étage. Les propriétaires proposent la suppression de la première volée entre le rez-de-chaussée et le premier étage, pour installer un local poubelle, une salle à manger et un ascenseur. Cette dénaturaison importante de la distribution de l'immeuble ne se justifiant pas, la Commission en refuse le principe et demande qu'un autre emplacement soit envisagé pour l'implantation de l'ascenseur.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur du maintien de la distribution d'origine avec son transfert d'escalier au premier étage, expression d'une intéressante typologie intermédiaire entre la maison de maître et l'immeuble de rapport, et d'un choix d'implantation de l'ascenseur plus respectueux de l'escalier dans cet édifice datant de la Monarchie de Juillet au 24 rue de Martignac (7^e arr.) et protégé au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7^e arrondissement.

64 rue Caumartin (9^e arr.)

SHON à démolir : 54m²



Il est demandé la démolition de l'escalier de service de l'aile en retour de cet immeuble du Second Empire, entre les troisième et cinquième étages. Probablement antérieur à la construction de l'immeuble sur rue (qui date du Second Empire), cet escalier ne mérite pas d'être tronçonné par morceaux. Sa démolition ne se justifie pas autrement que par une volonté de gagner de la surface et engendrerait une dénaturation des distributions verticales de l'immeuble que la Commission ne peut cautionner.

La Commission du vieux Paris a recommandé la conservation, dans son intégralité, de l'escalier de service datant du début du XIX^e siècle et par conséquent antérieur à l'immeuble haussmannien sur rue au 64 rue de Caumartin (9^e arr.).

12 rue La Fayette (9^e arr.)

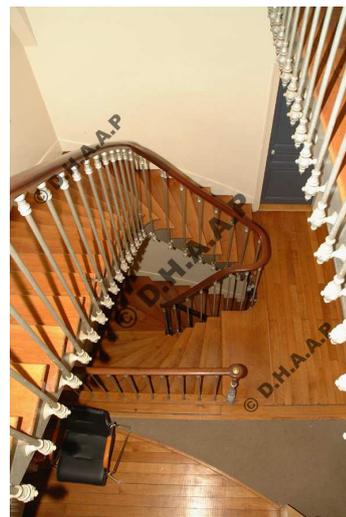


Il est question d'ériger une série de lucarnes à la place des châssis de toit en partie haute de cet immeuble datant des années 1860. Lié à la réalisation de la place de l'Opéra, le prolongement de la rue Lafayette en deux tronçons -1861 et 1867- fut l'occasion d'appliquer drastiquement les prescriptions réglementaires interdisant les lucarnes, prescriptions respectées pendant 140 ans. Autant l'érection de ces lucarnes peut être acceptée sur cour, autant il est inconcevable qu'elles le soient sur rue. Il importe donc de conserver le caractère de « voie magistrale » voulue par le préfet Haussmann.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur du maintien des fenêtres de toit occupant le brisis de la façade sur rue de l'immeuble du 12 rue La Fayette (9^e arr.), construit au début des années 1860, conformément à l'ordonnance imposée interdisant l'implantation de lucarnes pour les immeubles réalisés lors du prolongement de la rue La Fayette en 1861, à l'occasion de la construction de l'Opéra. La Commission autorise néanmoins la création de lucarnes en remplacement des fenêtres de toit côté cour, car elles ne nuisent pas à l'ordonnance de la rue.

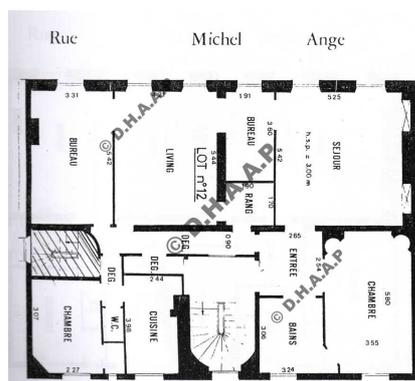
179-181 avenue Daumesnil, 1-3 rue Brahms et 2 rue Paul Dukas (12^e arr.)

SHON à demolir: 52 m².



Le projet d'installation de la maison des associations du 12^e arrondissement dans l'ancienne Gare de Neuilly, construite en 1878 par l'ingénieur Martin pour la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est et protégé par le PLU de la Ville de Paris, est présenté à la Commission du vieux Paris qui se félicite d'une intervention conçue avec soin, assurant la conservation de l'escalier d'origine et minimisant l'impact des démolitions nécessaires à la nouvelle fonction du bâtiment.

7 rue Michel-Ange (16^e arr.)



Afin d'aménager une salle de bain supplémentaire dans chaque appartement de cet immeuble construit en 1865 par Louis Emile Seveste, on envisage de démolir l'escalier de service. La Commission souhaiterait que cet élément soit conservé, afin que dans un contexte où le moindre mètre superficiel peut être rentabilisé, on n'assiste pas à une disparition complète et définitive de ces éléments structurant de la distribution d'origine des immeubles de la seconde moitié du XIX^e siècle.

La Commission du vieux Paris a recommandé le maintien de la distribution verticale d'origine, et en particulier de l'escalier de service de l'immeuble construit en 1865 par l'architecte Louis-Emile Seveste (élève de l'Ecole des Beaux Arts, atelier Labrousse) au 7 rue Michel-Ange (16^e arr.).

92 rue du Ranelagh (16^e arr.)



Le 92 rue du Ranelagh est protégé au titre du PLU de la Ville de Paris. Il s'agit d'un hôtel particulier mitoyen de celui construit par l'architecte Auguste Duvert en 1885, décrit dans la notice PLU. Malgré ses efforts, le DHAAP n'a pu renseigner plus avant la construction, sauf en ce qui concerne une extension, datée de 1904 et réalisée par l'architecte L. Dutemple pour le colonel Dillais. Ensemble d'une qualité remarquable, le plan en croix s'inspire des modèles de Viollet-Le-Duc. L'intérieur possède un ensemble de décors exceptionnels. Malheureusement, des travaux sont déjà en cours, à la suite de l'obtention d'une déclaration de travaux pour l'aménagement d'une piscine. Seule la démolition d'un mur dans d'anciennes pièces de service justifie que le dossier arrive devant la Commission. Il serait souhaitable que les propriétaires documentent l'édifice, que l'on sache qui est l'auteur des décors et qu'ils prennent toutes les précautions nécessaires à propos des huisseries d'origine qu'il est question de changer.

La Commission du vieux Paris a recommandé une étude historique de cet hôtel particulier de la seconde moitié du XIX^e siècle au 92 rue du Ranelagh (16^e arr.) remanié en 1904 par l'architecte Dutemple pour le colonel Dillais. Elle a souligné sa qualité architecturale et la richesse de ses décors intérieurs et souhaité le maintien des huisseries d'origine, constitutives de l'authenticité de l'édifice protégé au titre du Plan Local d'Urbanisme.

FAISABILITES

9-11 rue Léopold Bellan (2^e arr.)



Le passage peu de temps avant sa fermeture vers 1898. (Photo J. Barry)



L'entrée côté rue Montmartre dans les années 1890. (Photo J. Barry)



Le passage Ben-Aiad, ancien passage du Saumon érigé par Hubert Rohault de Fleury en 1826, est inscrit au titre de l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques et protégé au titre du PLU de la Ville de Paris. Composant à l'origine l'une des plus longues galeries couvertes de Paris, il était associé à un établissement de bains. L'ensemble a été en partie démoli à la fin du XIX^e siècle. Le demandeur a déjà réalisé des travaux en infraction sur la partie restante de la construction initiale, aujourd'hui stoppés sous le contrôle de la DRAC. Il est souhaitable qu'une étude approfondie soit réalisée de manière à identifier les vestiges de cet ensemble datant de la Restauration.

La Commission du vieux Paris a recommandé la conservation de la lucarne porte-fenêtre (initialement surmontée d'un baldaquin) donnant accès à une galerie de liaison aujourd'hui disparue, témoignant des anciennes dispositions de l'établissement des bains de l'ancien passage du Saumon, ouvert dans les années 1770, reconstruit par Hubert Rohault de Fleury entre 1826 et 1828, démoli en grande partie en 1899. Rebaptisé passage Ben-Aïd, du nom de son propriétaire en 1853, il est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et protégé au titre du Plan Local d'Urbanisme.

27-29 rue Bassano (8^e arr.)



Afin de construire une aile en retour, les propriétaires de cet immeuble double construit en 1870 par Justin Ponsard pour Alfred Bernard François Férot, conseiller de Paris, veulent démolir les anciennes écuries et communs de plan semi circulaire situés côté cour.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu contre la démolition des deux remises aux élégantes façades semi-circulaires, situées en fond de parcelle, éléments constitutifs des deux hôtels bourgeois parisiens, réalisés en 1870 par l'architecte Justin Ponsard, élève de Léon Ohnet, pour le conseiller municipal de Paris Alfred-Bernard-François Férot au 27-29 rue Bassano (8^e arr.).

14 rue de Monceau (8^e arr.)



L'immeuble sur rue, daté de 1850, a été bâti en conservant côté cour une aile des années 1820. Un des copropriétaires veut récupérer pour son propre usage l'espace occupé par l'escalier Restauration. Il est suggéré à ce copropriétaire d'acquérir la partie du palier du dernier étage afin de préserver l'intégralité de l'escalier qui est resté intact jusqu'à nos jours.

12 place de la Porte de Vanves (14^e arr.)



La Direction du Logement et de l'Habitat veut démolir cet immeuble daté des années 1930. Il est certainement possible d'envisager une solution moins radicale, permettant la conservation de cet édifice.

La Commission du vieux Paris a recommandé la conservation de l'immeuble des années Trente situé 12 place de la Porte de Vanves (14^e arr.) qui, malgré son environnement urbain difficile, mérite d'être intégré dans le projet de rénovation urbaine de ce quartier, sa volumétrie très composée étant un atout dont il peut être tiré parti.

Mairie du 14^e arr.

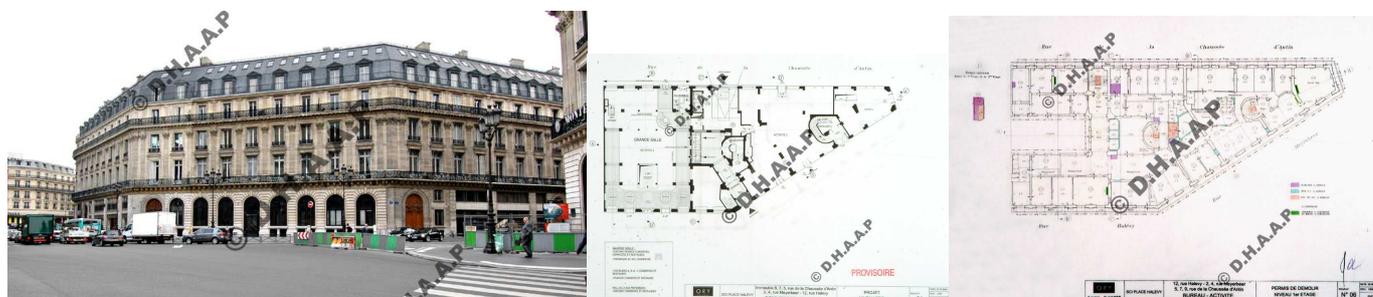


Construite par l'architecte départemental Claude Naissant entre 1852 et 1858 pour l'ancienne commune de Montrouge, la mairie du XIV^e arrondissement, agrandie en 1886, est protégée au titre du PLU de la Ville de Paris. Il est question d'installer un second ascenseur, dans la cour couverte d'un dôme en béton translucide dans les années 1930.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu pour la recherche d'une meilleure implantation de l'ascenseur et la conservation de la cour avec sa voûte en béton translucide des années Trente dans la Mairie du 14^e arrondissement. Anciennement mairie de Montrouge - avant son annexion à la ville de Paris en 1860, - elle a été conçue en 1852-1858 par Claude Naissant (1801-1879), agrandie en 1886-1889 par l'architecte Emile Auburtin et elle est aujourd'hui protégée au titre du Plan Local d'Urbanisme).

SUIVIS

12-14X rue Halévy, 2-4 rue Meyerbeer et 5-9 rue de la Chaussée d'Antin (9^e arr.)



Le nouveau projet proposé respecte les prescriptions de la Commission qui avait formé un vœu le 6 juin 2006 en faveur d'une intervention moins destructrice. Ce vœu peut donc être levé.

La Commission du vieux Paris a approuvé le nouveau projet permettant la conservation des dispositifs d'origine, en particulier la cour intérieure dans la pointe de l'îlot, du bel immeuble haussmannien situé aux abords de l'Opéra au 12-14 rue Halévy, 2-4 rue Meyerbeer et 5-9 rue de la Chaussée d'Antin (9^e arr.) et inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.